

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MARS 2025

27 FÉVRIER 2025 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 4 mars 2025 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2025 – Numéruées : désignation des rues et villages , numérotation : mise à jour – Aire de jeux : propositions et chiffrage – Jury des Assises 2026 : tirage au sort – Assainissement : révision des tarifs et projets 2025 – Retour de commissions – Point immobilier – Opération revitalisation du centre bourg de Gavray : point sur l'avancée du projet - Informations diverses. - Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2025

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, DE PAËPE Philippe, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, EUDES Coralie (arrivée en cours de réunion), LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : Mme JACQUET Isabelle (procuration à M. LECOMTE), Mme SABINE-PACARY Roselyne (procuration à M. LETELLIER) et M. BIDOT Jacky (procuration à Mme LAMY).

Etaient absents : Mme BERNARD Virginie et M. HEURTAUX Jean-Claude

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. MAUSSION Olivier est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

D20250201. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 JANVIER 2025.

(Mme EUDES n'ayant pas participé au vote)

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 14 janvier 2025.

D20250202. DÉSIGNATION ET NUMÉROTATION DES VILLAGES ET LIEUX-
DITS : MISE A JOUR.

(Mme EUDES n'ayant pas participé au vote)

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme LAMY en charge du dossier.

Madame LAMY expose au conseil que la délibération D20240402 en date du 23 avril 2024 désignant et numérotant les villages et lieux-dits de la commune nécessite des réajustements.

Il est rappelé aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MARS 2025

communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire explique que la dénomination et la numérotation des voies de la commune déléguée du Mesnil-Rogues et celle de la commune déléguée de Gavray (en partie) ont déjà été réalisés, mais que celui-ci doit être complété notamment sur l'ensemble des communes déléguées du Mesnil-Amand et Sourdeval les Bois et sur les lieux dits de la commune déléguée de Gavray.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, villages et lieux-dits, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les dénominations des voies communales dont les listes par commune déléguée sont annexées à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération D20240402 en date du 23 avril 2024.

D20250203. AIRES DE JEUX :DEVIS.

(Mme EUDES n'ayant pas participé au vote)

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme FOUILLEUL, vice-présidente de la commission Jeunesse en charge du dossier.

Mme FOUILLEUL présente au conseil les travaux de la commission et notamment les structures de jeux retenues qui seront installées dans les bourgs des communes déléguées de Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois.

Elle présente un devis de l'entreprise ETEC de Vire d'un montant de 25 663.20 € TTC pour la fourniture et l'installation sur chaque site, d'une structure avec toboggan et d'un jeu à ressort, le tout installé sur des dalles amortissantes.

Elle présente également un devis d'un montant de 1 215.63 € TTC de La Maison.fr pour la fourniture des clôtures qui seront mises en place par les services techniques.

Le coût total de l'opération s'élève donc à 26 878.83 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'ensemble des devis, autorise le Maire à donner les ordres de services et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2025.

JURY DES ASSISES

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2025, il est procédé au tirage au sort de trois noms à partir de la liste électorale générale de GAVRAY-SUR-SIENNE.

Sont désignées les personnes suivantes :

Madame PEPIN Ludivine épouse ROBERT, domiciliée 19 rue des Chardonnerets, commune déléguée de Gavray.

Madame MESLEY Simonne épouse TROCHUT, domiciliée 1 rue du Blanc Douit, commune déléguée de Gavray

Monsieur MESNAGE Marc, domicilié 4 le Valpin du Bas, commune du Mesnil-Amand

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MARS 2025

D20250204. TARIFS ASSAINISSEMENT

(Mme EUDES n'ayant pas participé au vote)

Sur proposition de la commission assainissement, et afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est proposé d'augmenter les tarifs du service assainissement.

En application de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la redevance fixe non proportionnelle au volume d'eau consommé, après délibération, à l'unanimité des membres, le Conseil fixe, à l'unanimité, les tarifs suivants :

Pour les abonnés du service de Gavray, à compter du 1^{er} avril 2025 (relevé des compteurs eau en mars)

- Redevance fixe annuelle de 99.00 €.

- Redevance sur consommation établie à 2.24 € par m³ d'eau consommé.

Pour les abonnés du service de Le Mesnil-Rogues, à compter du 1^{er} octobre 2025 (relevé des compteurs eau en septembre)

- Redevance fixe annuelle de 74.00 €

- Redevance sur consommation établie à 1.75 € par m³ d'eau consommé

Pour les abonnés du service de Sourdeval les Bois, à compter du 1^{er} janvier 2026 (relevé des compteurs eau en décembre) :

-Redevance fixe annuelle de 74.00 €

-Redevance sur consommation établie à 1.75 € par m³ d'eau consommé.

Pour tous les abonnés raccordés au réseau public d'assainissement de Gavray-sur-Sienne et ayant un puits, le conseil municipal décide de facturer en sus de la redevance fixe annuelle, une redevance forfaitaire minimum sur consommation établie à 25 m³ par personne présente dans le logement à la date du 1^{er} avril. Il s'agit d'une redevance forfaitaire minimum c'est à dire que si leur consommation d'eau est supérieure à ce forfait, la taxe d'assainissement sera basée sur cette consommation.

Les tarifs appliqués (redevance fixe et forfait) seront ceux de la commune déléguée correspondante à la domiciliation de l'abonné ayant un puits.

La participation au raccordement des habitations au réseau collectif d'assainissement reste inchangée.

PROJETS 2025

La commission attend l'étude du budget 2025 pour proposer au conseil l'inscription de projets d'investissement.

RETOUR DE COMMISSIONS

COMMISSION FOIRE ST LUC

M. HOUSTIN expose au conseil le compte-rendu de la commission Foire Saint-Luc.

La commission a étudié le retour des questionnaires distribués aux exposants lors de la foire 2024 (42% des commerçants ont participé à ce sondage) : les professionnels apprécient la localisation géographique, les tarifs et l'organisation de la foire.

Très peu de professionnels ont connaissance du contexte financier difficile

La majorité des professionnels ne souhaitent pas déplacer la foire dans le bourg, et ne souhaitent pas que les visiteurs paient une entrée pour visiter la foire.

La commission propose de maintenir la foire sur 3 jours. La commission a travaillé sur les tarifs ; les propositions ont été transmises aux syndicats de commerçants et seront proposées au vote lors du prochain conseil.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MARS 2025

Il semblerait que la CMB tout en maintenant sa participation financière, réfléchit sur sa participation à la foire au sein de la tente communale.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

M. HOUSTIN rapporte les travaux de la commission Vie associative

Une association « RC BOLID » a fait une demande pour la mise à disposition de l'ancien terrain de BMX. La commission et le bureau étudiera la demande.

Résidence d'artiste : Théophile Peris sera présent à partir du mois d'avril ; 20 animations sont déjà programmées grâce à la collaboration de l'association du Ravitaillement. Le vernissage est prévu le samedi 26 avril à 11 heures

Par ailleurs, le week-end du 19 et 20 avril sera consacré au foulage pour travailler la laine.

M. HOUSTIN remercie les services techniques et M. le Maire pour la réactivité aux différentes demandes.

Cinéma : 1229 entrées en 2024 soit une moyenne de 52 entrées par séance. Il remercie les bénévoles de l'association Familles rurales qui organisent les séances.

Arrivée de Mme EUDES

POINT IMMOBILIER

- Presbytère du Mesnil-Hue : le conseil propose de mettre le bien à vendre au prix de 100 000 € et autorise le Maire à signer les mandats de vente en ce sens.
- Lotissement des Hirondelles : 6 parcelles de réservées et 1 parcelle vendue.
- Presbytère de Gavray : le déménagement est en cours ; il est demandé au conseil de réfléchir au devenir de cet immeuble.
- Immeuble communal 21 place de la Mairie : le logement du rdc est libéré

OPERATION REVITALISATION CENTRE BOURG DE GAVRAY.

Monsieur le Maire informe le conseil sur l'avancée du dossier : une réunion a eu lieu avec la DDTM et la maîtrise d'œuvre pour faire des mises au point sur le projet ; à la suite de cette réunion, la représentante de la DDTM a émis un avis favorable au projet. Cet avis sera transmis à la commission en charge de l'étude de la subvention DETR.

Les autres demandes de financement sont en cours.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre travaille sur le programme et l'établissement du dossier de consultation des entreprises

INFORMATIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire informe avoir assisté à plusieurs assemblées générales d'association : dans l'ensemble tout se passe bien ; il renouvelle ses remerciements à tous les bénévoles pour leur engagement

Monsieur le Maire invite les membres du conseil le 5 avril 2025 à 19 heures pour un apéritif dinatoire afin de remercier les bénévoles qui ont participé aux festivités du 80° anniversaire de la Libération de Gavray.

Service civique : en partenariat avec l'association des Maires de la Manche, Clémence Lengronne intégrera notre collectivité pour 8 mois à partir de la mi-mars dans le cadre de la mise en place d'un service civique. Elle travaillera principalement sur la communication de la foire avec sa tutrice Nathalie TAPIN.

Repas des anciens : celui de Gavray a eu lieu le 2 mars dernier et a regroupé 170 convives.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MARS 2025

Celui du Mesnil Amand et Mesnil Rogues aura lieu le 26 mars prochain et celui de Sourdeval les Bois le 26 avril.

Monsieur le Maire informe qu'un restaurant pourrait prochainement ouvrir rue de la Poterie.

QUESTIONS DIVERSES

M. PAYSANT DAMOUR : demande à Monsieur le Maire si la commune a eu des précisions sur la fermeture du Proxi. Pas d'infos reçues en mairie

M. HEBERT fait part d'une demande d'un grilleur sur le marché du samedi. Le conseil ne se prononce pas pour l'instant sur cette demande

Mme LAMY propose une réunion de la commission finances lundi 24 mars à 13h30.

Prochain conseil municipal : Mardi 8 avril 2025 en présence de M. LEBEURRIER, du service des finances publiques, conseiller aux décideurs locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 4 mars 2025 contient quatre délibérations numérotées D20250201 à D20250204.

Le Maire

